

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 14 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi quatorze septembre, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Magali SAINT, maire.

Date de la convocation : 09/09/2026
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 18 Magali SAINT, Valérie DESQUESNE, Jean-Paul LELOUTRE, Patricia ROSALIE, Franck PARDILLOS, Edith ABDESLAM, Sonia ROTROU, Nadège GONÇALVES, Alain DESMEULLES, François FAUVEL, Thierry DODARD, Dominique DEBISE, Marie-Claude RABASSE, Benjamin TIXIER, Jean-Louis GARBY, Jean-Luc BOUILLON, Valérie RUAUX, Eva SIX
Votants : 19 Philippe NATIVELLE donne pouvoir à François FAUVEL
Absents excusés : 1 Philippe NATIVELLE
Secrétaire de séance : Valérie DESQUESNE

Objet : Ecole intercommunale de Musique d'OUISTREHAM : Tarifs 2026-2027 et convention de participation au fonctionnement

- Vu la proposition d'établissement des tarifs 2026/2027 arrêté par l'école intercommunale de musique, notamment la baisse de la tarification de la pratique instrumentale et de la formation musicale afin de permettre l'accessibilité à un plus grand nombre d'élèves ;
- Vu la proposition de fixer à 50% la participation communale sur les tarifs d'Ouistreham, hormis pour les adultes (aucune participation communale) ;
- Vu la commission Finances, Attractivité économique et touristique du 28 août 2026 ;
- Entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint aux finances ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix pour) :

ADOpte les tarifs suivants appliqués aux enfants de Lion :

	Tarifs 2026-2027			Participation communale (50%)
	Tarifs* Ouistreham 2025/2026	Tarifs* Ouistreham 2026/2027	Tarifs ** Lion Sur Mer 2026/2027	
Formation musicale ou éveil				
Soit le trimestre	300 €	300 €	150 €	150 €
	100 €	100 €	50€	
Formation musicale +instrument	1 100 €	1 100 €	550 €	550 €
Soit le trimestre	366.66 €	366.66 €	183.33 €	
Instrument seul	850 €	850 €	425 €	425 €
Soit le trimestre	283.33 €	283.33 €	148.33€	

* Tarifs applicables aux communes conventionnées.

** + réduction pour les familles ayant 2 ou 3 enfants inscrits, soit – 25% pour le 2ème enfant et – 50% pour le 3ème enfant, réduction qui s'applique également aux enfants pratiquants d'instrument seul (délibérations des 16 janvier 2006 et 22 août 2007).

ADOpte des tarifs spécifiques « Adultes » soit :

	Tarifs 2026-2027		Participation communale (0%)
	Tarifs* Ouistreham 2026/2027	Tarifs *** Lion Sur Mer <u>ADULTES</u>	
Formation musicale ou éveil	300 €	300 €	0€
Soit le trimestre	100 €	100 €	
Formation musicale +instrument	1 100 €	1 100 €	0 €
Soit le trimestre	366.66 €	366.66 €	
Instrument seul	850 €	850 €	0€
Soit le trimestre	283.33 €	283.33 €	

***Adultes : personnes de 25 ans et plus

P.J Convention de fonctionnement 2026 -2027

Pour extrait conforme
La Maire,
M. SAINT



La secrétaire,
V. DESQUESNE

Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20260914-COM2026-9-5-12-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026